Province de Québec Municipalité du Canton de Ham-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 16 janvier 2023, à la salle du Conseil, située au 285, 1^{re} Avenue à Ham-Nord, à 20h.

Sont présents : le maire, François Marcotte

et les conseillers:

Gaétan Fortier Steve Leblanc Benoît Couture Gilles Gauvreau

Rémi Beauchesne

Est absent : Le conseiller Dominic Lapointe

Assistent également à cette séance :

- M. Patrick Duchaîne, inspecteur en bâtiments et environnement

- M. Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

Dans le cadre du contexte de la COVID-19 et en respect des règles édictées par la Santé Publique, le conseil de la municipalité du Canton de Ham-Nord siège en séance ordinaire, ce 16 janvier, en présentiel, tel que permis par l'arrêté ministériel numéro 2021-090 du 21 décembre 2021.

Également dans le cadre du contexte de la COVID-19 et en respect des règles édictées par la Santé Publique, la présente séance du conseil est tenue avec la présence du public. Considérant que la présente séance est présentée devant public, celle-ci ne fera pas l'objet d'un enregistrement audio.

En début de séance, la personne qui préside la séance, soit le maire M. François Marcotte, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit le maire M. François Marcotte, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

2023-01-01 <u>Lecture et adoption de l'ordre du jour</u>

IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier, faisant fonction de secrétaire:

- 1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal du 5 décembre 2022
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2022 (19h) –Budget 2023
- 5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2022 (19h15) Adoption du Programme Triennal d'Immobilisations (PTI) 2023-2024-2025
- 6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2022 (19h30) Adoption du Règlement #538 taxation 2023
- 7. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2022 (19h45)
- 8. Présentation des comptes
- 9. Adhésion 2023 FQM
- 10. Adhésion 2023 FCM
- 11. Adhésion 2023 Tourisme Centre-du-Québec
- 12. Adhésion 2023 SPAA
- 13. Adoption du Règlement #536 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux
- 14. Avis de motion et dépôt du premier PROJET du Règlement #537 modifiant le règlement de zonage #453 (Permettre l'usage H1 Habitation unifamiliale isolée dans les zones V1 et V2 et encadrement de l'usage de « Résidence de tourisme » dans la grille des usages)
- 15. Adoption du premier PROJET du Règlement #537 modifiant le règlement de zonage #453 (Permettre l'usage H1 Habitation unifamiliale isolée dans les zones V1 et V2 et encadrement de l'usage de « Résidence de tourisme » dans la grille des usages
- 16. Résolution fixant la date, l'heure et l'endroit de l'assemblée publique de consultation sur le projet de Règlement #537
- 17. Dossier de la demande d'amélioration de la sécurité routière à l'intersection du 3e rang Nord/Rang St-Philippe
- 18. Centre sportif Embauche d'une nouvelle ressource
- 19. Entretien du Centre Communautaire Embauche d'une nouvelle ressource
- 20. Entretien du Collège Horizon Mandat à l'OTJ de Ham-Nord
- 21. Carnaval 2023
- 22. Techni-Consultant Service 1re ligne d'accompagnement
- 23. Location du garage renouvellement du coût de location de février 2023 à janvier 2024
- 24. Appui au projet de serre communautaire
- 25. Correspondance
 - a) Présentation des nombreuses cartes de souhaits des fêtes reçues;
 - b) Remerciement reçue de Forum Citoyen Ham-Nord pour la confirmation de l'aide financière 2023 de la municipalité à l'organisme;
 - c) Confirmation d'une aide financière de 8,060\$ du Ministère de la Famille dans le cadre du Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale;
 - d) Copie d'une lettre transmise par M. J-C Royer à Hydro-Qc;

- e) Sentier des Cascades : Lieu le plus populaire en 2022 sur le site Web de Tourisme Bois-Francs
- 26. Période de questions
- 27. Clôture de séance

2023-01-02 Approbation du procès-verbal du 5 décembre 2022

IL EST PROPOSÉ PAR : GAÉTAN FORTIER

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal du 5 décembre 2022 soit accepté, tel que rédigé.

2023-01-03 <u>Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2022 (19h) – Adoption du Budget 2023</u>

IL EST PROPOSÉ PAR : BENOÎT COUTURE

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2022 (19h) – Adoption du Budget 2023 soit accepté, tel que rédigé.

2023-01-04 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2022 (19h15) - Adoption du Programme Triennal d'Immobilisations (PTI) 2023-2024-2025

IL EST PROPOSÉ PAR : **RÉMI BEAUCHESNE**

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2022 (19h15) - Adoption du Programme Triennal d'Immobilisations (PTI) 2023-2024-2025 soit accepté, tel que rédigé.

2023-01-05 <u>Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du</u>

12 décembre 2022 (19h30) - Adoption du Règlement #538 fixant le taux de taxes et tarifs 2023 ainsi que les conditions de perception

IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE LEBLANC

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2022 (19h30) – Adoption du Règlement #538 fixant le taux de taxes et tarifs 2023 ainsi que les conditions de perception soit accepté, tel que rédigé.

2023-01-06 <u>Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2022 (19h45)</u>

IL EST PROPOSÉ PAR : BENOÎT COUTURE

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2022 (19h45) soit accepté, tel que rédigé.

2023-01-07 Présentation des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes présentés, qui totalisent 181,857.20\$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

2023-01-08 Adhésion 2023 - FQM

IL EST PROPOSÉ PAR: GAÉTAN FORTIER

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE défrayer le coût de la cotisation annuelle 2023 à la FQM (Fédération québécoise des municipalités) d'un montant de 1,205.55\$ plus taxes et d'en autoriser le déboursé.

2023-01-09 <u>Adhésion 2023 - FCM</u>

IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE défrayer le coût de la cotisation annuelle 2023 à la FCM (Fédération canadienne des municipalités) d'un montant de 321.00\$ plus taxes et d'en autoriser le déboursé.

2023-01-10 Adhésion 2023 – Tourisme Centre-du-Québec

IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE défrayer le coût de la cotisation annuelle 2023 à Tourisme Centre-du-Québec d'un montant de 188.76\$ plus taxes et d'en autoriser le déboursé.

2023-01-11 Adhésion 2023 – SPAA

IL EST PROPOSÉ PAR: GAÉTAN FORTIER et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE défrayer le coût de la cotisation annuelle 2023 à la SPAA (Société Protectrice des Animaux d'Arthabaska) d'un montant de 2,000.86\$ et d'en autoriser le déboursé.

2023-01-12 <u>Adoption du Règlement #536 concernant les ententes</u> relatives aux travaux municipaux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Canton Ham-Nord peut adopter, en vertu des articles 145.21 à 145.30 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., ch. A-19.1), un règlement lui permettant d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation, à la conclusion d'une entente entre le Requérant et la Municipalité, pour l'exécution de travaux municipaux;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion de ce règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé, présenté et adopté à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 7 novembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a été soumis à la procédure de consultation publique selon les termes de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le règlement #536 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux, tel que ce règlement est soumis au conseil ce jour, lequel fait partie intégrante du présent procès-verbal comme s'il y était au long cité.

2023-01-13

Avis de motion et dépôt du premier PROJET du règlement #537 modifiant le règlement de zonage #453 (Permettre l'usage H1 – Habitation unifamiliale isolée dans les zones V1 et V2 et encadrement de l'usage de « Résidence de tourisme » dans la grille des usages)

CONSIDÉRANT QUE la procédure de modification de la règlementation débutée le 7 novembre 2022 (Adoption de l'Avis de motion par la Résolution #2022-11-201) a été plus longue que prévue;

CONSIDÉRANT QUE le 2^e projet du règlement doit être adopté 2 mois suivant la date de dépôt de l'avis de motion;

CONSIDÉRANT QUE passé ce délai, l'avis de motion s'annule et qu'il est requis de recommencer la procédure;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller M. Gilles Gauvreau donne un nouvel avis (en remplacement de celui adopté par la résolution #2022-11-201) qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance, le règlement #537 modifiant le règlement de zonage #453 (Permettre l'usage H1 – Habitation unifamiliale isolée dans les zones V1 et V2 et

encadrement de l'usage de « Résidence de tourisme » dans la grille des usages) et il dépose ce projet de règlement tel que ce dernier est soumis au conseil ce jour pour faire partie intégrante du présent procès-verbal.

Plus précisément, ce règlement aura notamment pour objets :

- L'ajout d'un article concernant les dispositions spécifiques à l'usage de résidence de tourisme;
- L'autorisation de l'usage « Habitation unifamiliale (h1) » dans les zones V-1 et V-2;
- L'interdiction de l'usage de résidence de tourisme dans les zones V-1 et V-2;
- L'autorisation de l'usage de résidence de tourisme dans les zones A-1 à A-10, AF-1 à AF-9, F-1, AR1 à AR-5, H-1 à H-7 et C-1 à C-5;
- La modification de certains termes dans la terminologie.

2023-01-14

Adoption du premier PROJET du règlement #537 modifiant le règlement de zonage #453 (Permettre l'usage H1 – Habitation unifamiliale isolée dans les zones V1 et V2 et encadrement de l'usage de « Résidence de tourisme » dans la grille des usages)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), la Municipalité a le pouvoir d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Municipalité du Canton de Ham-Nord juge opportun de modifier le règlement de zonage afin de règlementer les résidences de tourisme ;

CONSIDÉRANT que la modification du règlement vise notamment les objets suivants :

- L'ajout d'un article concernant les dispositions spécifiques à l'usage de résidence de tourisme;
- L'autorisation de l'usage « Habitation unifamiliale (h1) » dans les zones V-1 et V-2;
- L'interdiction de l'usage de résidence de tourisme dans les zones V-1 et V-2;
- L'autorisation de l'usage de résidence de tourisme dans les zones A-1 à A-10, AF-1 à AF-9, F-1, AR1 à AR-5, H-1 à H-7 et C-1 à C-5;
- La modification de certains termes dans la terminologie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le premier PROJET de règlement #537 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage #453, tel que ce projet de règlement est soumis au conseil ce jour, lequel fait partie intégrante du présent procès-verbal comme s'il y était au long cité.

2023-01-15

Résolution fixant la date, l'heure et l'endroit de l'assemblée publique de consultation sur le PROJET de Règlement #537 modifiant le règlement de zonage #453 (Permettre l'usage H1 – Habitation unifamiliale isolée dans les zones V1 et V2 et encadrement de l'usage de « Résidence de tourisme » dans la grille des usages concernant les ententes relatives aux travaux municipaux

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation doit être tenue dans le cadre de l'adoption du projet de règlement cité en titre, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

IL EST PROPOSÉ PAR : $\mathbf{GAÉTAN}$ FORTIER

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement cité en titre soit fixée au 30 janvier 2023 à 19h00, à la salle du Conseil située au 285, 1^{re} Avenue à Ham-Nord.

2023-01-16 <u>Dossier de la demande d'amélioration de la sécurité routière</u> à l'intersection du 3^e Rang Nord/ Rang St-Philippe

CONSIDÉRANT la réception d'une demande pour l'amélioration de la sécurité routière à l'intersection du 3e rang Nord/ Rang St-Philippe, requête adressée à la municipalité par des résidents du secteur et ayant été signée par 24 citoyens(nes) et déposée à la table du conseil lors de la séance du 5 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire réévaluer la signalisation de l'intersection coin Rang St-Philippe/ 3^e Rang Nord et ce, afin de s'assurer que la signalisation est adéquate et sécuritaire pour tous les usagers;

CONSIDÉRANT QUE dans l'alternative où la municipalité se devrait de faire un nouvel aménagement de la signalisation de l'intersection coin Rang St-Philippe/ 3^e Rang Nord, celui-ci se devrait d'être en respect des normes et règles de sécurité du MTQ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: STEVE LEBLANC et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord demande un accompagnement à l'entreprise Techni-Consultant afin de bénéficier de leur expertise, permettant de réévaluer adéquatement la signalisation de l'intersection coin Rang St-Philippe/ 3^e Rang Nord et également d'obtenir de leur part des options de nouveaux aménagements à mettre en place afin d'améliorer la sécurité routière à l'intersection du 3e rang Nord/ Rang St-Philippe.

2023-01-17 <u>Centre Sportif – Embauche d'une nouvelle ressource</u>

CONSIDÉRANT l'annonce de départ à la retraite à l'hiver 2023 de notre responsable du Centre Sportif, M. Alain Nolet;

CONSIDÉRANT le besoin d'embaucher une nouvelle ressource afin de pallier à ce départ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : RÉMI BEAUCHESNE

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord engage M. Patrick Vachon pour le poste de responsable du Centre Sportif.

2023-01-18 <u>Entretien du Centre Communautaire – Embauche d'une</u> nouvelle ressource

IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord engage Mme Sophie-Douce Caron pour le poste de responsable de l'entretien du Centre Communautaire.

2023-01-19 <u>Entretien du Collège Horizon – Mandat à l'OTJ de Ham-</u> <u>Nord</u>

IL EST PROPOSÉ PAR : GAÉTAN FORTIER

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord donne un mandat à l'organisme L'OTJ de Ham-Nord pour l'entretien ménager du Collège Horizon pour un montant de 100\$ par semaine.

2023-01-20 <u>Carnaval 2023</u>

IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE

et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'ACCORDER un montant de 500 \$ au Comité organisateur du Carnaval 2023 et d'en autoriser le paiement.

2023-01-21 <u>Techni-Consultant – Service d'accompagnement 1re ligne</u>

IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité adhère à l'offre d'accompagnement du service 1^{re} ligne à titre de collaborateurs externes de l'entreprise Techni-Consultant au montant forfaitaire de 2,450\$, ce service ne nécessitant pas de livrable et comprenant plus spécifiquement :

- Les réponses aux différentes questions de la municipalité par téléphone;
- Les services de 1^{re} ligne en lien avec les infrastructures municipales;
- L'écoute des besoins et démarches pour ressources externes (sans demande de proposition);
- Suivi mensuel des projets en cours.

2023-01-22 <u>Location du Garage municipal – renouvellement du coût de location de février 2023 à janvier 2024</u>

IL EST PROPOSÉ PAR : **RÉMI BEAUCHESNE**

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord confirme à la Coopérative de Solidarité – Maintien des services à Ham-Nord le renouvellement du coût de location au montant mensuel de 1,100\$ + taxes (incluant l'électricité et le chauffage) pour la location d'une partie de l'immeuble du 365, rue Principale, et ce, pour la période du 1^{er} février 2023 jusqu'au 31 janvier 2024.

2023-01-23 <u>Appui au projet de « Serre communautaire — pour la</u> culture des liens »

CONSIDÉRANT le nouveau projet de Forum Citoyen Ham-Nord « Serre communautaire — pour la culture des liens », projet chapeauté par M. Normand Ramsay et son équipe de bénévole et dont la présentation du projet aux élus a eu lieu lors de la soirée du 5 décembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté aura des retombées positives pour l'ensemble de la population par le contenu de ses objectifs : création d'un lieu incitatif à la pratique du jardinage éducatif, récréatif, thérapeutique et instauration d'un climat d'interactions intergénérationnelles;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise à favoriser l'autonomie alimentaire de Ham-Nord par la production de légumes 3 saisons par année;

CONSIDÉRANT QUE ce projet rejoint plusieurs objectifs ciblés par les citoyens lors de l'élaboration de la planification stratégique de la municipalité en 2018 tels que :

- Encourager la participation sociale des jeunes et des aînés
- Identifier un projet mobilisateur pour la communauté
- Organiser des activités pour sensibiliser la population à l'importance d'un mode vie sain et faire connaître les bons coups en saines habitudes de vie
- Éduquer et informer les résidents de l'importance de l'agriculture pour la vitalité de la collectivité
- S'impliquer dans la lutte au changement climatique
- Sensibiliser notre population à l'importance de notre eau potable et de la valeur de nos cours d'eau
- Sensibiliser notre population à l'importance de la qualité et de la conservation de notre terre
- Promouvoir les alternatives aux pesticides
- Mettre en place des projets structurants liés à une meilleure efficacité écoénergétique

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'intègre bien dans les préoccupations actuelles des élus relativement à l'élaboration d'une politique alimentaire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est présentement interpellée par le comité organisateur afin d'être partenaire du projet, plus particulièrement au niveau de la fourniture du terrain, des commodités requises (eau, toilettes et électricité) ainsi que

du support d'un point de vue technique VIA l'expertise des employés municipaux (ex : informations en matière de financement);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, après avoir regardé les options disponibles, a ciblé le terrain vacant derrière le Collège Horizon comme endroit potentiel puisque ce terrain permettrait d'avoir accès à de l'eau, électricité et toilettes facilement tout en étant situé dans le cœur même du noyau villageois, facilitant ainsi son accès par les résidents:

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : BENOÎT COUTURE et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord confirme son appui au nouveau projet de Forum Citoyen Ham-Nord « Serre communautaire – pour la culture des liens », projet chapeauté par M. Normand Ramsay et son équipe de bénévole ;

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord confirme son partenariat au projet pour les éléments suivants :

- L'utilisation du terrain adjacent au Collège Horizon;
- Les différentes commodités du bâtiment du Collège Horizon (eau, électricité, toilettes);
- Le support d'un point de vue technique VIA l'expertise des employés municipaux (ex : informations en matière de financement).

Correspondance : À cette assemblée, il a été fait mention :

- 1. Présentation des nombreuses cartes de souhaits des fêtes reçues;
- 2. Remerciement reçue de Forum Citoyen Ham-Nord pour la confirmation de l'aide financière 2023 de la municipalité à l'organisme;
- 3. Confirmation d'une aide financière de 8,060\$ du Ministère de la Famille dans le cadre du Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale;
- 4. Copie d'une lettre transmise par M. J-C Royer à Hydro-Qc;
- 5. Sentier des Cascades : Lieu le plus populaire en 2022 sur le site Web de Tourisme Bois-Francs.

Période de questions :

Puisque le public est de nouveau admis aux séances du conseil, ceux-ci sont invités à se présenter directement aux séances.

Questions du public assistant à la séance

Une personne assistant à la séance demande s'il y a des « éléments marquants » dans le budget 2023.

Autres questions:

Pour les résidents ne pouvant y assister, ils sont invités à acheminer leurs questions aux élus par courriel à <u>info@ham-nord.ca</u>, par la poste ou en déposant leur demande écrite directement au bureau municipal pour remettre leur question écrite.

Le directeur général confirme aux élus qu'aucune question et/ou demande écrite n'a été reçue de la part du public pour la présente séance.

Le maire lève l'assemblée à 20h40.	
François Marcotte, maire	Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

Je, François Marcotte maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.